



Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Guillaume FLAHAUT, Jérôme COURMONT, Jean-Paul PIERRE, Claudine LEQUIEN, Magali LÉGER, Lionel HERBET, Catherine BATICLE, Jeannine BENOIT, ROUSSEL Claire, Colette ROUSSEAU, Gérald BRÉZIN

Absente avec pouvoir : Laurence BÉCUE à Magali LÉGER

Secrétaire de séance : Magali LÉGER

Tarifs centre de loisirs été 2011

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs pour le centre de loisirs de l'été à :

• Enfants de Picquigny et ressortissant de la CCOA :

- Quotient familial < 450 €/mois : 7 €/jour ; 26 €/semaine
- 450 < Quotient familial < 700 € : 8 €/ jour ; 27 €/semaine
- Quotient familial > 700 € : 9 €/jour ; 28 €/semaine

• Enfants hors Picquigny et Hors CCOA :

- Quotient familial < 450 €/mois : 10 €/ jour ; 40 €/semaine
- 450 < Quotient familial < 700 € : 12 €/ jour ; 45 €/semaine
- Quotient familial > 700 € : 14 €/jour ; 50 €/semaine

• Cantine : 3 € / repas

• Déduction carte loisirs : 2,80 € par jour ou 14 € par semaine.

Taxe locale d'équipement : demande de remise de pénalités

Deux courriers du centre des finances publiques de DOULLENS demandent à l'assemblée de se prononcer sur une éventuelle remise de pénalités sur la taxe locale d'équipement concernant deux constructions sur la commune rue des Vidâmes et rue de l'Abreuvoir.

Le projet de construction rue de l'Abreuvoir n'a pas abouti mais que la taxe d'urbanisme a été réglée, l'intéressé n'ayant pas demandé le retrait du permis de construire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités concernant ces deux dossiers.

Création d'une aire de jeux fossé de la ville et lotissement la Garenne

Le dossier de subvention pour la création d'une aire de jeux au Fossé de la Ville et au lotissement La Garenne doit être présenté prochainement à l'assemblée mais la délibération prise en fin d'année étant trop ancienne, il convient de la renouveler dans les mêmes conditions que précédemment.

Monsieur le maire présente à l'assemblée un devis de la société KOMPAN pour un montant de 21 466,36 € HT concernant l'aménagement d'aires de jeux au lotissement La Garenne et au Fossé de la Ville.

Le conseil municipal décide de solliciter l'aide du conseil général à hauteur de 20 % et une aide au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 50 %, soit le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux	21 466,36 €
Subvention du conseil général 20 %.....	4 293,27 €
Réserve parlementaire 50 %.....	10 733,18 €
Somme à la charge de la commune.....	6 439,91 €

Achat d'un ordinateur

Monsieur le Maire indique qu'il convient de remplacer un ordinateur à la mairie et présente un devis de la société DIZIBAO pour un montant de 513,28 € HT.

Le conseil municipal décide de l'acquisition dudit ordinateur au prix HT de 513,28 € et pour lequel une subvention de 15 % au titre d'IDEAL va être sollicitée.

Vérification extincteurs : choix de l'entreprise

Monsieur le maire présente à l'assemblée six offres concernant le contrat de vérification des extincteurs, soit :

- Société SIFRAP
- Société ARD incendie
- Service incendie extincteurs ARGEL
- Triangle incendie
- EURO FLAM PICARDIE
- Sécurité FEU

Après examen des différentes offres, à l'unanimité, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise ARD Incendie afin de procéder à la vérification annuelle des extincteurs et autorise le maire à signer une convention avec cette société pour une durée de 3 ans.

Couverture du chœur de la collégiale : demande de subvention de la DRAC et plan de financement

Monsieur le maire invite l'assemblée à se prononcer sur une demande de subvention à la DRAC concernant les travaux de couverture du chœur de la collégiale suivant le plan de financement suivant :

- Montant HT des travaux	219 222 €
- Subvention de la DRAC 40 %.....	87 689 €
- Subvention du conseil général 20 %.....	43 844 €
- Subvention réserve parlementaire 15 %.....	32 883 €
- Somme à la charge de la commune 25 %.....	54 806 €

Achat de deux TBI supplémentaires pour l'école

Jérôme COURMONT présente à l'assemblée un devis de l'entreprise SERVIA concernant l'acquisition de deux TBI supplémentaires pour l'école de la vigne pour un montant de 7 900 € HT.

Le conseil municipal décide de procéder à l'achat et de solliciter la réserve parlementaire du sénateur et l'aide du conseil général suivant le plan de financement suivant :

- Coût d'acquisition HT	7 900 €
- Réserve parlementaire 50 %.....	3 950 €
- Subvention conseil général 20 %.....	1 580 €
- La somme restant due.....	2 370 €

sera financée par la commune et la coopérative scolaire

Jurés d'assises 2012

Vu l'arrêté préfectoral relatif au jury criminel et à la répartition des jurés pour 2012, monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de procéder au tirage au sort des jurés appelés à siéger à la Cours d'Assises pour la commune de Picquigny, soit :

- Monsieur SPITALARI Nicolas, né le 07-12-1982 à Chalons sur Marne (51) domicilié 351 rue Jean Choquet à PICQUIGNY
- Monsieur BONTE Jean-Luc, né le 23-01-1934 à Picquigny (Somme), domicilié 9 rue Caudron Apt 51 à AMIENS
- Madame HOLLEMAERT Nathalie née le 12-10-1965 à AMIENS (Somme) domicilié 83 rue Jean-Jacques Rousseau à PICQUIGNY ;

Puis procède au tirage au sort de 7 communes sur les 16 communes restantes :

- Yzeux, Ferrières, Crouy saint Pierre, La Chaussée Tirancourt, Cavillon, Hangest sur Somme, Ville le Marcelet

Communications diverses

- Travaux assainissement rue Au-Delà du Pont après la fête.